



AMBASSADE DE SUISSE
AUX PAYS-BAS

LA HAYE, le 29 avril 1966

42, Lange Voorhout
Tél. 117458 et 117459

Réf.: 662.4.
551.60. - EB/lc

E.V.D. HANDELSABTELLUNG	
No.	<i>Handl. 8/13.1</i>
GATT	
EE	
R	- 5. MAI 1966 <i>su</i>
<i>Hlg</i>	<i>Ka</i>
Kopie an	

Au Délégué à la Coopération technique
du Département politique fédéral

B e r n e

A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique

B e r n e

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu la visite de M. W.J. Fischer, conseiller honoraire du Ministère de l'économie des Antilles néerlandaises.

Celui-ci m'a expliqué que les Antilles néerlandaises étaient sur le chemin de l'indépendance, qu'elles sont déjà indépendantes de la métropole à 70% et que, d'ici quelques années, elles auront une souveraineté pleine et entière en matière internationale. Les liens avec la Hollande continueront à être étroits, même après l'accession à l'indépendance, mais le Gouvernement des Antilles cherche, dans le domaine économique et surtout de l'aide technique, à nouer d'ores et déjà des relations avec d'autres Etats pour ne pas être trop dépendant des Pays-Bas. Dans cet ordre d'idée, il souhaiterait voir s'établir une collaboration, principalement d'ordre technique, avec la Suisse.

A ces considérations s'ajoute que les Antilles néerlandaises n'ont guère d'industrie et vivent essentiellement dans le domaine industriel de la présence des raffineries de pétrole. Toutefois ces usines emploient un nombre de plus en plus réduit d'ouvriers à la suite de l'introduction de l'automatisation: elles ont diminué leur personnel de 22.000 à 8.000 environ. Il y a donc un chômage assez considérable dans les îles (environ 16.000 personnes) ce qui pose de grands problèmes au Gouvernement des Antilles.

Or, selon M. Fischer, les indigènes montrent de réelles qualités pour la fine mécanique et il est regrettable que leur capacité ne soit pas mieux utilisée par des pays

./.

- 2 -

qui ont besoin de main-d'oeuvre bon marché, en faisant par exemple travailler sur place certains produits au lieu d'avoir recours chez eux à une main-d'oeuvre beaucoup plus chère.

A ces considérations s'ajoutent encore la remarquable stabilité politique de ces îles et le fait qu'elles font partie du Marché Commun.

Pour toutes ces raisons il devrait être intéressant, selon M. Fischer, d'établir une coopération technique entre la Suisse et les Antilles néerlandaises. Il la voit principalement, sans écarter cependant d'autres possibilités, dans la création à Curaçao d'un centre de formation horlogère, analogue à celui qui a été ouvert il y a quelques années à Mexico. A cet effet, M. Fischer s'était mis en rapport en 1963 avec la Fédération horlogère à Bienne. Une correspondance avait été échangée entre M. le Ministre Gérard Bauer et lui et il avait été convenu que le délégué de la F.H. pour l'Amérique latine, M. Philippe Desmeules, à Lima, se rendrait à l'occasion à Curaçao pour examiner la situation sur place. M. Fischer ignore si M. Desmeules a effectué son enquête et ce qu'il en est résulté.

M. Fischer ainsi que le Gouvernement des Antilles néerlandaises aimeraient pouvoir réactiver ce projet, dans la mesure évidemment où les autorités suisses et les organisations privées de notre pays seraient désireuses d'y contribuer. Le Gouvernement des Antilles serait prêt à prendre une part active à sa réalisation. Il accueillerait également toute autre proposition.

J'ai répondu à M. Fischer que je n'étais évidemment pas à même de juger si un tel projet était réalisable et que j'allais me renseigner à ce sujet. Vous m'obligeriez en voulant bien après examen de cette lettre avec la Fédération horlogère me faire connaître votre avis. D'avance je vous en remercie.

Je joins à ma lettre une photocopie de l'échange de lettres entre M. Fischer et M. le Ministre Gérard Bauer ainsi que quelques fascicules de documentation sur les Antilles néerlandaises qui m'ont été remis par M. Fischer. Une copie de cette lettre a été adressée à M. le Ministre Gérard Bauer, à Bienne.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Annexes mentionnées

